



LA MATERNITÉ HEUREUSE
MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL
ASSOCIATION DÉCLARÉE LOI DE 1901

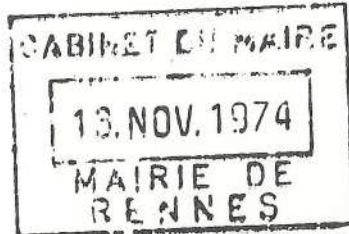
Association d'Ille-et-Vilaine : 16, rue Thiers - RENNES

Tél. : 30-65-56

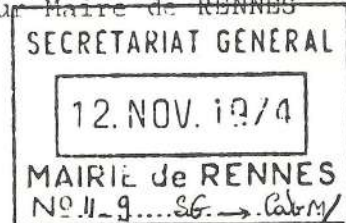
C. C. P. Rennes 2355-41

Rennes, le 6 Novembre 1974

Monsieur FREVILLE
Sénateur Maire de RENNES



Original of Couet (Municipalité)



** D.F.
* m. Couet
* SG*

Monsieur le Sénateur Maire,

J'ai déjà eu l'occasion de vous exposer les besoins du Mouvement Français pour le Planning Familial en ce qui concerne les locaux.

Comme vous le savez, notre siège est actuellement 16, rue Thiers à RENNES dans les locaux mis par la ville de RENNES à la disposition du Club Leo Lagrange et du syndicat Force Ouvrière ainsi qu'il en était déjà Boulevard Magenta. Or, ces locaux sont maintenant beaucoup trop petits et vous souhaitez vous-même une clarification à l'intérieur des locaux municipaux; Aussi, nous nous permettons de renouveler notre demande d'attribution de nouveaux locaux.

Vous connaissez l'évolution législative depuis l'intervention de la loi Neuwirth et la volonté des pouvoirs publics de développer de plus en plus l'information et l'éducation familiales tant en ce qui concerne la contraception elle-même que l'éducation sexuelle des parents, des adolescents et des enfants. Pour mener à bien cette tâche, le Ministre de la Santé Publique par l'intermédiaire des Directions Départementales d'Action Sanitaire et Sociale a donné son agrément à quelques Associations dont la nôtre. Cet agrément qui fait suite à l'agrément par Jeunesse et Sports en tant que Mouvement d'Education Populaire et Permanente vient de se concrétiser par la signature d'une convention avec la Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale qui assure une prise en charge partielle des frais de personnel.

Il est à noter que quelque soit le texte définitif qui sera adopté par les Assemblées concernant l'interruption de grossesse, Notre Mouvement aura encore un rôle plus important à jouer dans le domaine de la prévention, ce qui ne manquera pas d'accroître la fréquentation de notre centre.

D'autre part, l'ensemble de nos activités nécessitent une formation permanente en groupe. Nous devons donc disposer outre les locaux d'accueil et d'attente correspondants, de salles pour la formation ainsi que pour l'organisation de rencontre avec l'ensemble des Travailleurs sociaux.

.../...

Nous devons de plus disposer d'une bibliothèque de travail tant pour ces derniers et nous-mêmes que pour le public.

Nous venons d'apprendre que l'organisation syndicale C.F.D.T. va sans doute être relogée par la ville, libérant ainsi les locaux qu'elle occupe, rue Chicogné.

Ces locaux nous conviendraient parfaitement bien, non seulement quant à leur dimension, mais également quant à leur situation géographique dans le centre ville ainsi que de la proximité de notre siège actuel.

Il est bien évident que nous ne demandons pas une attribution gratuite mais conforme à la politique de la ville en matière de locaux socio-éducatifs.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre notre demande en considération et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Sénateur Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



André CAHN.